

# SITUATION DE L'OCCITAN DANS LE SECOND DEGRÉ : RENTÉE 2018

## Dans les collèges de l'Académie :

**1 : Collège « La Garriguette », à Vergèze (Gard)** → refus de création d'une bilangue de continuité par les services du Rectorat

A la rentrée des vacances de Toussaint, le collège de Vergèze a reçu le formulaire à remplir pour la demande d'une création d'une 6<sup>e</sup> bilangue. Même si le collège a toujours obtenu les 2h pour la 6<sup>e</sup>, il a semblé important à M. Delong, Principal, de demander la création d'une « bilangue de continuité » afin de renforcer le statut de l'occitan et de mettre en avant son établissement. D'autant plus qu'une école du secteur propose un enseignement de l'occitan de la Maternelle au CM2 (« Ecole Les Cèdres » de Codognan) et une autre école participe au Projet Académique Occitan (« Ecole Les Amandiers » de Mus).

Fin octobre, le document a été renvoyé au service en charge de ces demandes. Un « Avis favorable » a été émis par Mme Villeneuve (IPR) et par Mme Korch (IEN de la circonscription).

Début Janvier, quand M. Delong a reçu sa DGH, 2h étaient fléchées en « Initiation LVR » et non pas en « Bilangue de continuité LVR ».

A noter également que, lors du départ à la retraite de Mme Aspisi (P.E sur la maternelle de Vergèze en poste fléché occitan), ce poste a « perdu » sa spécificité. L'Occitan n'est plus enseigné dans cette école.

Circulaire n° 2017-072 du 12-4-2017, paragraphe N° II :

« Comme le rappelle la circulaire n° 2015-106 du 30 juin 2015 relative à l'organisation des enseignements au collège, toutes les modalités préexistantes d'apprentissage d'une langue vivante régionale sont maintenues ; seuls les intitulés des enseignements sont modifiés. En classe de sixième, les élèves peuvent suivre un enseignement de sensibilisation et d'initiation, qui se substitue à l'enseignement facultatif, pour débiter un apprentissage de langue régionale, dans la limite de deux heures hebdomadaires. **Les élèves qui ont suivi un enseignement de langue vivante régionale à l'école primaire peuvent quant à eux poursuivre cet apprentissage grâce au dispositif bi-langue de continuité, tout en suivant un enseignement d'anglais ; l'apprentissage de ces deux langues se fait à hauteur de six heures hebdomadaires.** »

**2 : Collège Théodore Monod, à Clarensac (Gard)** → refus de la Direction de proposer l'enseignement de l'Occitan sur le cycle 4 malgré des effectifs constants en 6<sup>e</sup> et une forte liaison CM2-6e

**3 : Collège Clémenceau, à Montpellier (Hérault)** → perte de 1h malgré une profusion de projets, et notamment celui de la création d'une bilangue de continuité

En 2017-2018 : 3h/semaine (soit 1h pour les 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>).

Pour 2018-2019 : 2h/ semaine (1h pour les 6<sup>e</sup> & 5<sup>e</sup> + 1h pour les 4<sup>e</sup> & 3<sup>e</sup>)

**4 : Collège Jean Jaurès, à Mèze (Hérault)** → perte d'une heure en raison de la suppression des E.P.I

**5 : Collège Olympe de Gouges, à Loupian (Hérault)** → perte d'une heure car la Direction ne la propose qu'en HSA et l'enseignant est à temps partiel.

## **6 : Collège de Lézignan-Corbières (Aude) → refus de la Direction et du DASEN de la création d'un cursus bilingue alors qu'il existe en Primaire**

(Circulaire n° 2017-072 du 12-4-2017, paragraphe N°III : « **Sur l'ensemble des classes du collège, dans le prolongement de l'école primaire et pour en assurer la continuité, des sections bilingues de langues régionales proposent un enseignement renforcé de la langue régionale d'une durée hebdomadaire d'au moins trois heures et un enseignement partiellement en langue régionale dans une ou plusieurs autres disciplines** ; ce dispositif tend vers un enseignement à parité horaire, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 12 mai 2003 précédemment mentionné.

Ces sections permettent une intensification de la pratique de la langue régionale déjà acquise à l'école et l'approfondissement de la culture propre à l'aire de diffusion de la langue dans ses diverses composantes littéraires, historiques, géographiques et artistiques. Leur fonctionnement s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement. **Elles s'adressent en priorité aux élèves ayant déjà suivi un cursus bilingue** mais peuvent être ouvertes sous certaines conditions à d'autres élèves, qui auront au préalable fait la preuve des compétences linguistiques nécessaires à leur admission dans ces sections. »

**Concernant les collèges, un point important est à souligner : l'utilisation des heures « fléchées ». En effet, pour la 6<sup>e</sup>, les collèges reçoivent deux heures pour l'enseignement de l'Occitan. Or, certains chefs d'établissement n'en utilisent qu'une pour l'occitan et abondent d'autres matières ; sans aucun contrôle d'aucune instance semble-t-il.**

### **Dans les lycées de l'Académie :**

#### **1 : Lycée Chaptal, à Mende (Lozère) → Perte de 1h30**

En 2017-2018, il était prévu 2h pour les Secondes et 3h pour le regroupement Premières+Terminales. Pour la rentrée 2018 : il est prévu 3h30 pour les trois niveaux. Raison invoquée par la Direction : baisse de la DGH et baisse « possible » des effectifs de Seconde. De plus, la Direction lui retire quasiment toutes ses heures de valence, valence qu'elle enseigne depuis 1996 (date de la création de son poste).

#### **2 : Lycée Clémenceau, à Montpellier (Hérault) → Perte de 1h30**

Les horaires officiels sont de 3h/ semaine de la 2<sup>nde</sup> à la Terminale et 4h en BTS. Les besoins sont donc de 13h.

En 2017-2018, il n'a été attribué que 8h pour l'enseignement de l'occitan (l'enseignante a donc opté pour 2h/niveau).

Pour 2018-2019, il ne lui a été attribué que 6h30 sous le prétexte d'une réduction de la DGH et une volonté de ne pas toucher aux dédoublements et autres aménagements pédagogiques des autres disciplines. Or c'est un établissement où l'Occitan est majoritairement pris en LV2 et LV3 au Bac (et beaucoup moins en Option Facultative) et où il se trouve associé à de nombreux projets (« Seconde Langue Régionale » notamment avec un enseignement de SES en DNL)

#### **3 : Lycée Bazille, à Montpellier (Hérault) → Perte de 1h + fermeture du cursus en 2019**

Le lycée avait obtenu l'ouverture des options Latin et Grec enfin d'enrichir son offre et augmenter son attractivité. Puis le Rectorat a demandé au Proviseur de choisir car cela faisait trop. Etant donné que les effectifs en Occitan avaient baissé depuis l'ouverture du lycée « Calandreta », le Proviseur a donc désigné l'occitan.

#### **4 : Lycée Joffre, à Montpellier (Hérault) → fermeture du cursus**

Lorsque la nouvelle proviseure est arrivée au lycée il y a deux ans, elle a décidé d'arrêter de proposer l'Occitan en Seconde sous le prétexte d'une DGH en baisse. Elle refuse que l'enseignante passe dans les classes pour recruter ni qu'elle fasse une réunion d'information aux parents et aux élèves. Pour 2018-2019, c'est donc la fermeture du cursus alors que le collège de secteur propose l'Occitan de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> avec des effectifs conséquents.

## 5 : Lycée Geneviève Anthonioz-De Gaulle, à Milhaud (Gard)

Aucun moyen n'est donné à cet établissement depuis des années malgré les demandes du Proviseur et la cohérence de bassin des langues.

Cet établissement a proposé l'option facultative « Occitan » dès son ouverture en **septembre 2005** pour les élèves de Seconde.

**En 2006-2007**, l'enseignement s'est poursuivi pour les Secondes et les Premières.

**En 2007-2008**, l'enseignement s'est poursuivi pour les Secondes, Premières et Terminales.

**A la rentrée 2008** : l'occitan n'est plus proposé au lycée sur décision du Proviseur. Les élèves de Terminale les plus courageux le présentent en « candidat libre ».

**Septembre 2012** : nouveau proviseur nommé et relance des demandes ; mais aucune suite n'est donnée par la Direction.

Suite aux différentes interpellations en CARL et des chefs d'établissement des collèges du secteur, le rectorat attribue 2h au lycée pour **la rentrée 2014**. Mme Paul souhaite y enseigner et participe même aux Portes Ouvertes du lycée afin de présenter l'option. Les Principaux des collèges du secteur acceptent de diffuser des informations élaborées par les enseignants d'occitan de leur établissement. Certains passent même dans toutes les classes de Troisième. Bon nombre d'élèves remplissent des documents sur lesquels ils s'engagent à s'inscrire en occitan à la rentrée.

**Septembre 2014** : Mme Paul assure sa pré-rentrée et voit qu'il n'y a aucun élève inscrit. D'après le secrétariat, aucune demande. Elle demande à M. Hugon-Jeannin de passer dans toutes les classes de 2<sup>nde</sup> afin de faire de la sensibilisation. Après son passage, une bonne dizaine d'élèves s'était inscrite. M. le Proviseur a alors prévu l'heure d'occitan dans les EDT : le mercredi de 17h à 18h ... alors que toutes les classes de Seconde terminaient à 12h30 au plus tard. Conséquence : zéro inscrit et Mme Paul est priée de retourner dans son établissement de rattachement.

**Novembre 2016** : nouvelle interpellation à Mme Le Recteur, lors du CARL, sur ce sujet. Mme le Recteur vérifie les collèges du secteur (à savoir Vergèze, Vauvert, Aigues-Mortes et une partie de Saint-Gilles) ainsi que l'enseignement de l'occitan dans ces établissements (tous le proposent entre 1h et 2h/semaine avec des effectifs conséquents) et assure « *étudier le dossier de très prêt et confirme que ce n'est pas normal* ».

**Juin 2017** : M. Lorblanchet, proviseur de Milhaud, propose la création de l'occitan en Seconde pour la rentrée 2017. Chaque collège du secteur a édité des plaquettes d'information auprès des familles, a relayé l'information par Pronote, par SMS, et sur leur site établissement. Les « occitanistes » de Troisième s'inscrivent dès juillet.

**Rentrée 2017** : l'occitan n'est plus proposé. Face à la demande des familles, l'Administration répond « Il n'y avait pas suffisamment d'inscrits ». Or, le Rectorat n'a pas donné de moyens supplémentaires. Le Proviseur ne pouvait pas en juillet supprimer une option ou un cursus déjà existant pour mettre l'occitan à la place. Ce qu'il souhaitait, c'était enrichir son offre.

Le Rectorat l'a « encouragé » à refaire une demande dans le cadre d'une « cohérence bassin ». Ainsi sa demande aurait plus de chances d'aboutir.

**Mi-Février 2018** : M. Delong, principal de Vergèze, lui demande par mail où en était sa préparation de rentrée. A ce jour, sa DGH n'était abondée d'aucune heure spécifique (ou supplémentaire) lui permettant de proposer l'occitan en Seconde.

**Mi-Juin 2018** : M. Lorblanchet confirme qu'il n'a obtenu aucun moyen supplémentaire pour la rentrée 2018 et il ne peut pas proposer l'Occitan en enseignement d'exploration.

## 6 : Lycée Daudet, à Nîmes (Gard)

Par rapport à la situation du lycée de Milhaud, les élèves de ce secteur souhaitant continuer l'occitan n'ont plus qu'une solution : demander le lycée Daudet à Nîmes qui est le seul à le proposer en Enseignement d'exploration, en LV3 et en option facultative.

Or l'occitan, depuis 3 ou 4 ans, n'est plus motif dérogatoire ; contrairement au Russe et au Portugais qui –eux- le sont toujours sur ce lycée. Concrètement, un collégien gardois qui veut poursuivre l'étude de l'Occitan n'a qu'une seule solution : demander le lycée Daudet ... mais, de nos jours, cela relève de la mission impossible car très peu de dérogations sont accordées.

**Cette situation a des répercussions sur le recrutement en collège : les familles se demandent l'utilité d'inscrire leur enfant puisqu'il ne pourra pas le continuer au lycée.**